



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

# Présentation de la Mission interservices de l'eau et de la nature

## MISEN

mars 2015

# Historique, rôle et objectifs

---

- **Historique** : La mission inter services de l'eau (MISE) a été créée en Tarn-et-Garonne sur décision du préfet en juin 1993. Elle est devenue en juillet 2013 la **mission inter services de l'eau et de la nature (MISEN)**.
- **Rôle** : être un **pôle de compétence interministériel** regroupant sous l'autorité du préfet, les services de l'État et ses établissements publics en charge des politiques et polices dans les domaines de l'eau et de la nature. Elle vise à assurer la **coordination et la cohérence des actions de l'État** dans ces domaines.
- **Objectifs** : La MISEN a pour objectif la **gestion équilibrée et durable de la ressources en eau** et la **préservation des milieux naturels** et des espèces en vue notamment d'assurer :
  - la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides et la conciliation des différents usages économiques et récréatifs, en veillant à garantir par priorité la fourniture de l'eau potable sur les plans qualitatifs et quantitatifs à l'ensemble de la population du département,
  - la préservation de la qualité des masses d'eau, cours d'eau et eaux souterraines, et en particulier la lutte contre les pollutions d'origine urbaine, industrielle et agricole,
  - la sécurité publique vis-à-vis des risques liés à l'eau, notamment la pollution de la ressource en eau potable, les inondations et risques de rupture d'ouvrages,
  - la préservation des milieux naturels, de la flore, de la faune et des habitats.

# Missions de la MISEN

---

1. Identifier, dans le respect des priorités nationales, les **enjeux** de la politique de l'eau et de la nature de l'État dans le département et les traduire en priorités d'actions,
2. Établir et mettre en œuvre, dans chacun des deux domaines de l'eau et de la nature, un **plan d'actions opérationnel** associant l'ensemble des services concernés, en mobilisant les outils réglementaires, financiers et contractuels,
3. Établir et mettre en œuvre un **plan pluriannuel de contrôle coordonné des services de police de l'eau et de la nature**, sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur,
4. Définir sous l'autorité du préfet une position coordonnée de l'État dans les documents de planification, de gestion contractualisée, de programmation et les grands dossiers ayant un impact sur l'eau, les milieux aquatiques et les espaces naturels,
5. Veiller à l'articulation de la politique de l'eau et de la nature avec les politiques connexes (coordination avec les ICPE, la politique sanitaire et la prévention du risque « inondation »),
6. Veiller à l'intégration des enjeux de la politique de l'eau et de la nature dans la mise en œuvre des politiques sectorielles (droit de l'urbanisme, politique agricole),
7. Évaluer la mise en œuvre de la politique de l'eau et de la nature de l'État dans le département,
8. Optimiser l'organisation et la coordination, développer des synergies entre les différents services pour bénéficier de complémentarités, capitaliser les expériences et améliorer l'efficacité collective.

# Composition de la MISEN

---

- La Préfecture
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- La Direction départementale des territoires (DDT) de Tarn-et-Garonne
- La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Tarn-et-Garonne
- Le Groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne
- Le Service de voies navigables de France (VNF)
- La délégation territoriale de Tarn-et-Garonne de l'Agence régionale de la santé (ARS)
- L'Agence de l'eau Adour – Garonne (AEAG)
- L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Le parquet du Tribunal de Grande Instance de Montauban est systématiquement associé aux travaux de la MISEN portant sur la politique de contrôle.

# Organisation de la MISEN

---

- **Un comité stratégique**, structure d'orientation et de décision, auquel participent, sous la présidence du préfet, les directeurs des services déconcentrés de l'Etat et de ses établissements publics. Le procureur de la république est invité à ce comité.

Ce comité stratégique est chargé de définir les orientations de la politique de l'eau et de la nature, valider et évaluer le plan d'actions stratégique et le plan d'actions opérationnel de la MISEN et approuver le plan de contrôle (approuvé par le préfet en association avec le procureur de la république)

Il se réunit **une fois par an** pour faire le **bilan** des actions et contrôles réalisés à l'année n-1 (échue), et valider les **orientations** et nouveaux plans d'actions à l'année n (prévue).

- **Un comité permanent**, structure opérationnelle et de proposition, auquel participent, sous la présidence du chef de la MISEN ou de son représentant, les services membres de la MISEN. Il est chargé de préparer et de mettre en œuvre les orientations définies par le comité stratégique et de piloter le plan d'actions opérationnel et le plan de contrôle. Le comité permanent se réunit 8 à 10 fois par an.

- **des groupes de travail techniques**, dont le groupe relatif aux eaux résiduaires urbaines (ERU). Ces groupes de travail sont créés en tant que de besoin afin de traiter d'une thématique particulière ou en vue du pilotage d'une action spécifique.

La **coordination et le pilotage de la MISEN** est assuré par le directeur départemental des territoires (DDT) de Tarn-et-Garonne en qualité de chef de la MISEN. Il est assisté dans ses missions par le chef du service de l'eau et de la biodiversité (SEB) de la DDT.

Le **guichet unique de l'eau** est hébergé au service eau et biodiversité de la DDT. Il constitue le point d'entrée de toutes les demandes d'autorisation ou d'avis sur la réalisation d'installations, d'ouvrages, de travaux ou d'activités (IOTA) susceptibles d'avoir un impact sur l'eau et les milieux aquatiques.